



FQSC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS CYCLISTES

4545, av. Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succursale M

Montréal (Québec) H1V 3R2 Tél.: (514) 252-3071 Fax: (514) 252-3165

info@fqsc.net www.fqsc.net

**Écrire en
lettres moulées****VOIR L'ENDOS**

DEMANDE D'ADHÉSION LICENCE RÉGIONALE BMX – 2010

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____
No. Rue App. Ville Code Postal

Tél. : (_____) _____ - _____ (rés.) Courriel : _____ @ _____

Tél. : (_____) _____ - # _____ (bur.)

Nationalité : canadienne autre : _____ Date de naissance : _____ / _____ / _____
Sexe : F M Jour Mois AnnéeIndépendant ou Club affilié FQSC : _____Autorisation préalable requise du club,
sans quoi, possibilité de suspension.**PROCUREZ VOUS VOTRE LICENCE EN LIGNE AU WWW.FQSC.NET**La FQSC peut de temps à autres céder la liste nominative de ses membres à des organismes qui vont l'utiliser à des fins de prospection commerciales ou philanthropiques. Si vous refusez que la FQSC transmette vos renseignements personnels à des fins philanthropiques ou commerciales, veuillez cocher la case à cet effet : **CERTIFICAT DE NAISSANCE
ou
PIECE IDENTITÉ OFFICIELLE
obligatoire si vous êtes un nouveau membre****CATÉGORIES COMPÉTITIVES**

Licence	Prix	Challenge 20 "	Challenge Cruiser 24 "	
2005 et moins	30\$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La licence régionale permet à son détenteur de prendre part aux courses locales et régionales seulement.

RECONNAISSANCE DE RISQUE ET RESPECT DES RÈGLEMENTS

Je, soussigné, reconnais que la pratique du cyclisme de compétition comporte l'existence de dangers et risques réels de blessures et d'accidents. Je déclare connaître la nature et l'étendue de ces dangers et de ces risques et j'accepte librement et volontairement de les courir. Je déclare enfin avoir pris connaissance des règlements de sécurité de la Fédération québécoise des sports cyclistes et des règles de participation ci-jointes et j'accepte de m'y conformer.

et j'ai signé à _____, ce _____ 2010. Signature : _____
ville jour/mois

Je soussigné(e), détenteur de l'autorité parentale ou tuteur de l'enfant mineur, déclare avoir pris connaissance de la déclaration imprimée ci-dessus et consens à ce qu'il (elle) participe à des activités cyclistes.

et j'ai signé à _____, ce _____ 2010. Signature : _____
ville jour/mois**LUTTE AU DOPAGE SPORTIF**Le Guide des sports cyclistes 2010 comprend des informations relatives au Programme de contrôle du dopage sportif canadien auquel adhèrent l'ACC et la FQSC. La FQSC vous recommande de consulter sa politique anti-dopage en visitant : www.fqsc.net/documents/Dopage.htm Dans l'éventualité où vous souhaitez avoir plus d'information concernant les produits dont l'usage est interdit, communiquez avec le : Centre canadien pour l'éthique dans le sport tél: (613) 521-3340 ou 800 672-7775; info@cces.ca**À l'usage du registraire de course**

Nom : _____

Reçu le : _____ Lieu : _____ Montant payé : _____ \$

À l'usage de la FQSC CN (_____) No. doss. : _____ Montant payé : _____ \$ Comptant Chèque

Reçu le : _____ Émise le : _____ Posté le : _____ No. licence : _____

Retournez à la FQSC

INFORMATION IMPORTANTES

Lire attentivement avant de compléter le formulaire

PROCÉDURE À SUIVRE

1. Ecrire en lettres moulées (caractère d'imprimerie) ;
2. Si vous adhérez pour la première fois à la FQSC, veuillez joindre au formulaire une photocopie de votre certificat de naissance, ou une photocopie lisible de votre carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou autre document faisant la preuve de votre date de naissance ;
3. Si vous n'êtes pas citoyen canadien, veuillez joindre une copie de votre certificat de résidence permanente ou, en autre cas, l'autorisation de courir à l'étranger produite par la Fédération nationale de votre pays d'origine ;
4. Vous devez obligatoirement apposer une photo d'identité récente format passeport (1 3/4" x 2") sur la licence ;
5. Les personnes demandant une licence à plus d'un titre dans le secteur BMX (ex. : coureur et entraîneur(e)), n'ont à déboursier que le montant le plus élevé des catégories inscrites au formulaire pour une même licence ;
6. Le paiement peut être effectué par chèque, par mandat-poste au nom de la FQSC ou en ligne au www.fqsc.net ;
7. Depuis 2006, la signature du président du club n'est plus requise pour l'achat de votre licence. Un membre qui prend une licence dans un club dont il n'a pas reçu la permission du président sera suspendu pour 1 mois ;
8. Conformément à la politique de l'Union cycliste internationale, une seule licence est émise, peu importe les catégories et les secteurs d'appartenance. Ainsi, vous devrez retourner votre licence pour toute modification ;
9. Les licences sont produites prioritairement selon l'ordre de réception et seulement lorsque toutes les pièces requises sont reçues ;
10. La licence doit obligatoirement être présentée à l'inscription de toutes les compétitions sanctionnées par la FQSC. Sans présentation de la licence, après le 1er juillet, une pénalité de 10 \$ vous sera décernée pour participer à la course ;
11. Le club auquel vous adhérez doit obligatoirement être affilié à la FQSC en

2010 pour qu'apparaisse le nom du club sur votre licence. Dans le cas contraire, la FQSC vous identifiera comme licencié indépendant et des frais de 10\$ seront chargés pour faire la correction ;

12. Il est interdit pour un membre de la FQSC de prendre part à une épreuve non sanctionnée. Tout membre qui enfreint cette règle est passible de suspension.

RÈGLES DE PARTICIPATION

En adhérant à la Fédération québécoise des sports cyclistes en 2010, vous vous engagez à respecter les règles suivantes :

1. Je déclare ne pas avoir connaissance d'un élément qui s'opposerait à la délivrance de la licence sollicitée. Je m'engage à rendre ma licence dès qu'intervient un élément changeant de manière substantielle les circonstances existant lors de la demande de licence. Je déclare ne pas avoir sollicité une licence pour la même année auprès de l'UCI ou une autre fédération nationale ou provinciale. La présente demande ainsi que l'usage de la licence se font sous ma responsabilité exclusive.
2. Je m'engage à respecter les statuts et règlement de l'UCI, de ses confédérations continentales, de ses fédérations nationales et provinciales. Je déclare avoir lu ou avoir eu la possibilité de prendre connaissance de ces statuts et règlements. Je participerai aux compétitions cyclistes d'une manière sportive et loyale. Je me soumettrai aux sanctions prononcées à mon égard et porterai les appels et litiges devant les instances prévues aux règlements. J'accepte le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) comme seule instance d'appel compétente dans les cas et suivant les modalités prévues par les règlements. J'accepte que le TAS se prononce en dernière instance et que ses décisions seront définitives et sans appel. Sous ces réserves, je soumettrai tout litige éventuel avec l'UCI exclusivement aux tribunaux siége de l'UCI et de l'ACC.
3. J'accepte de me soumettre à et être lié par le règlement antidopage de l'UCI, les clauses du Code Mondial Antidopage et ses Standards internationaux auxquels le règlement antidopage de l'UCI fait référence ainsi que les règlements

antidopage des autres instances compétentes suivant les règlements de l'ACC, de l'UCI et le Code Mondial Antidopage, pour autant qu'ils soient conformes à ce Code. J'accepte que les résultats d'analyse soient rendus publics et communiqués en détail à mon club/équipe/groupe sportif ou à mon assistant paramédical ou médecin. J'accepte que tous les échantillons d'urine prélevés deviennent la propriété de l'UCI qui peut les faire analyser, notamment à des fins de recherches et d'information sur la protection de la santé. J'accepte que mon médecin et/ou le médecin de mon club/équipe/groupe sportif communique à l'UCI, à sa demande, la liste des médicaments pris et des traitements subis avant une compétition ou manifestation cycliste déterminée.

4. J'accepte les dispositions concernant les tests sanguins et accepte de me soumettre aux prises de sang.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous recevrez votre licence par la poste. Le Guide des sports cyclistes sera disponible sur le site www.fqsc.net ;

Votre licence vous procure une assurance de responsabilité civile ainsi qu'une assurance accident valide au Canada seulement à l'entraînement et en compétition, selon les termes et conditions identifiés dans les polices d'assurance. Une couverture d'assurance-accident additionnelle est recommandée lorsque que vous voyagez hors Canada. Informations disponibles au www.fqsc.net/services/Assurances.htm

La FQSC offre une assurance-voyage en communiquant au (514) 252-3071 poste 3783. Tarifs disponibles sur demande.

Vous pouvez obtenir les informations de la semaine concernant les compétitions provinciales, nationales et internationales au Québec en composant le 514 252-3071 poste 5, 24h/jour, ou au site Internet de la FQSC : www.fqsc.net.

Une liste des clubs affiliés à la FQSC dans votre région de résidence, le Règlement de compétition ainsi que le Règlement de sécurité en BMX sont disponibles à la FQSC et sur le site Internet de la FQSC : www.fqsc.net.